

**MAIRIE**

**SAINT PATRICE-DU-DESERT**

61600

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°23/2022**  
**SEANCE DU 28 JUIN 2022**

Nombre de Conseillers : afférents au Conseil Municipal = 11 ; en exercice = 10 ; Qui ont pris part à la délibération = 08  
Date Convocation = 22-06-2022---Affichage convocation = 22-06-2022 - Date affichage délibération = 09-07-2022

**L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le Vingt Huit JUIN, à 20 Heures 30 minutes,**  
**le Conseil Municipal de la Commune de SAINT PATRICE DU DESERT, régulièrement convoqué,**  
**s'est réuni à LA MAIRIE, sous la présidence de M ESNAULT Raymond, Maire.**

**PRESENTS** : Mr ESNAULT Raymond Maire – Mr CHALLEMEL du ROZIER Wilfrid 1<sup>er</sup> Adjoint  
Mr MARTINIERE Robert 2<sup>ème</sup> Adjoint – Mr ESNAULT Philippe - Mme GARNIER Carine -  
Mr JEANNE Arnaud – Mme HUCHET Magali – Mme GUIBOUT Claudine -

**ABSENTS EXCUSES** : Mr CHENEAU Cyrille - Mme GORDIEN Michèle.

**CONSEILLERE DEMISSIONNAIRE** : Mme DESVAUX Noémie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme HUCHET Magali

**23-2022 : OBJET : CHOIX DU BLASON**

Monsieur le Maire rappelle, qu'à ce jour, la Commune de SAINT PATRICE DU DESERT ne dispose pas de blason et que pour y remédier un projet a été élaboré avec des amateurs d'art héraldique.

Différentes ébauches ont déjà été présentées lors de la réunion du 28 Septembre 2021 pour laisser le temps à chaque conseiller d'y réfléchir.

La réalisation d'un blason est soumise à des règles précises et strictes. Les différents éléments qui ornent le blason doivent être liés impérativement à l'histoire de la Commune.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. La délibération du conseil municipal qui en accepte la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. La description de ce blason figure au texte de la délibération et constitue la description officielle de ces armoiries.

Monsieur le Maire présente les différentes suggestions. Les membres du Conseil Municipal échangent leur point de vue. Les avis sont divergents entre la tête de cerf et « le massacre », entre le fond « en damier » et le fond uni.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

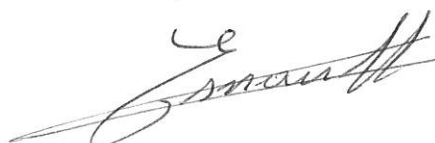
- **APPROUVE** à la majorité le blason représenté en annexe à la présente délibération.  
La nouvelle lecture héraldique peut ainsi être : " d'Or et de sinople échiqueté en huit lignes de parti et huit lignes de coupé, au pal de sinople surmonté de Saint-Eloi d'or et soutenu d'un massacre de cerf de sable brochant sur le champ, au chef d'or chargé de trois trèfles de sinople. " Listel au dessous de l'Ecu : "SAINT PATRICE DU DESERT "
- **DIT** que ce blason figurera progressivement sur l'ensemble des supports et documents émanant de la commune de Saint Patrice-Du-Désert.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.*

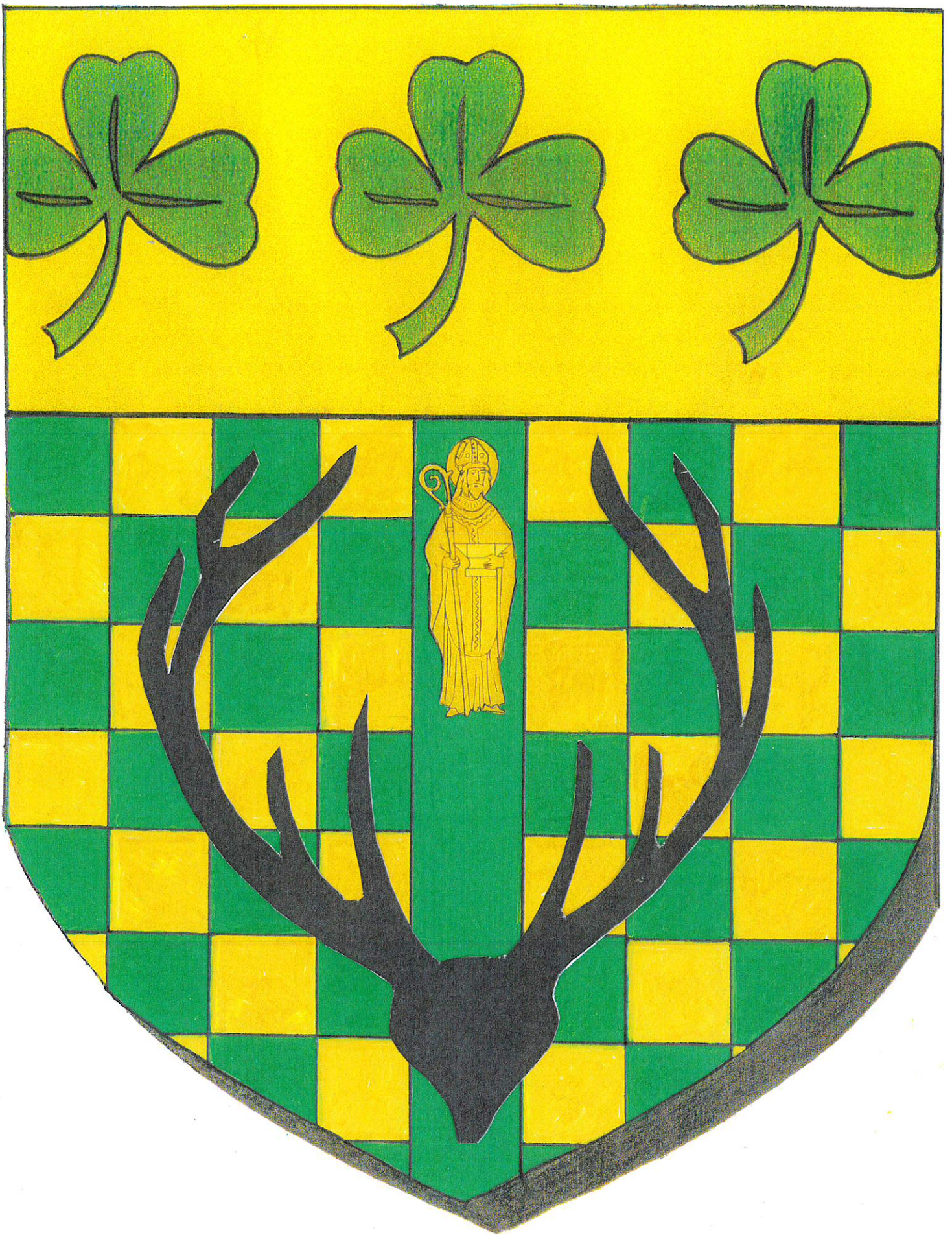
*Copie certifiée conforme*

LE MAIRE

Raymond ESNAULT



Accusé de réception en préfecture  
061-216104422-20220628-61-442-2022-23-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2022  
Date de réception préfecture : 12/10/2022



Accusé de réception en préfecture  
061-216104422-20220628-61-442-2022-23-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2022  
Date de réception préfecture : 12/10/2022

SAINT PATRICE DU DESERT